

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2013

Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2013, à 19h00, à la salle Carmel, située au 607, chemin du Progrès, à Chute-Saint-Philippe, selon les dispositions du Code de la province.

Membres présents :

<i>Églantine Leclerc Vénuti</i>	<i>Mélanie Venne</i>
<i>Micheline Bélec</i>	<i>Alain St-Amour</i>
<i>Romuald Sauvé</i>	<i>Geneviève Brisebois</i>

Formant quorum sous la présidence du maire Normand St-Amour

Membres absents :

La directrice générale, Ginette Ippersiel est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00

Résolution no : 9452

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Micheline Bélec

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté par la directrice générale :

Adoptée

Résolution no : 9453

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du 13 août 2013

Il est proposé par Romuald Sauvé

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 13 août 2013 tel que présenté par la directrice générale :

Adoptée

CORRESPONDANCE

La secrétaire donne un bref compte-rendu de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire du Conseil municipal.



ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Résolution no : 9454

REGISTRE DES COMPTES À PAYER – Au 31 août 2013

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter les comptes fournisseurs au 31 août 2013 tels que présentés au montant total de 522 677.99 \$

Chèques salaire # D1300444 @ D1300523 = 30 564.79 \$

Chèques fournisseurs # C1300469 @ C1300537 = 476 245.88 \$

Chèques manuels # M0130106 et M0130113 = 15 867.32 \$

Adoptée

La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles, pour payer ces comptes.

Résolution no : 9455

MODIFICATION AU CALENDRIER DE LA TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE : *L'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;*

CONSIDÉRANT : *La modification aux règles régissant les élections du 3 novembre, voulant que la période de mise en candidature se termine le 4 octobre;*

CONSIDÉRANT QUE : *Suite à la période de mise en candidature, le conseil en place ne peut plus siéger et que la date de proclamation des candidats élus est le 8 novembre;*

CONSIDÉRANT QU' : *Il y a lieu de modifier la date de la séance du mois de novembre du calendrier annuel des séances du conseil;*

EN CONSÉQUENCE : *Il est proposé par Mélanie Venne
Et résolu à l'unanimité des membres présents que la date du 12 novembre, prévu au calendrier pour la séance régulière, soit retardée au 19 novembre à 19 h 00.*

Qu'un avis public de la modification du calendrier soit publié par la directrice-générale, secrétaire-trésorière.

Adoptée

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Résolution no : 9456

RETOUR AU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ

ATTENDU QUE : *La résolution 9307 autorisait un transfert du surplus non affecté pour un montant de 10 000.00 \$, à l'affectation de l'excédent de fonctionnement affecté à l'aménagement de la caserne;*

ATTENDU QUE : *Seulement une partie des travaux seront réalisés en 2013 et qu'un montant de 25 000.00 \$ est déjà prévu aux activités de fonctionnement;*

EN CONSÉQUENCE : *Il est proposé par Alain St-Amour
Et résolu à l'unanimité des membres présents de retourner le montant de 10 000.00 \$ du poste 23-810-00-002 « Affectation de l'excédent de fonctionnement affecté à l'aménagement de la caserne » au bilan, poste 59-131-20 « surplus excédent affecté à la caserne ».*

Adoptée

Résolution no : 9457

ADOPTION DE L'ENTENTE RELATIVE À LA PROTECTION INCENDIE ET PRÉVOYANT LA FOURNITURE MUTUELLE DE SERVICES ET L'INTERVENTION CONJOINTE NÉCESSITANT L'UTILISATION DES PINCES DE DÉSINCARCÉRATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

*Il est proposé par Mélanie Venne
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'entente relative à la protection incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services et l'intervention conjointe nécessitant l'utilisation des pinces de désincarcération et d'autoriser le maire et la directrice générale à signer ladite entente, pour et au nom de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe.*

Adoptée

HYGIÈNE DU MILIEU

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Résolution no : 9458

AUTORISATION DE DÉPENSE – GRAND RENDEZ-VOUS SST 2013

Il est proposé par Micheline Bélec

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le directeur des travaux publics, Réjean Perron, à assister au congrès Santé Sécurité au Travail qui se tiendra les 5 et 6 novembre 2013 au Palais des congrès à Montréal. De payer les frais d'inscription au coût de 385.00 \$ plus taxes applicables et les frais inhérents à ce congrès sur présentation de factures, selon les spécifications à la convention.

✚ Le véhicule de la municipalité sera utilisé pour ce déplacement.

La dépense est prévue aux postes budgétaires suivants : 02-520-30-346-00 et 02-520-30-310-00.

Adoptée

TRANSPORT

Résolution no : 9459

AUTORISATION DE DÉPENSE – Location de pelle pour réserve sel et sable, saison 2013-2014

Il est proposé par Geneviève Brisebois

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'aller en appel d'offres et d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme à l'appel d'offres, pour la location de pelle en vue de la préparation de la réserve sel et sable, saison 2013-2014.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-330-50-516-00.

Adoptée

Résolution no : 9460

AUTORISATION DE DÉPENSE – Achat de sel, saison 2013-2014

Il est proposé par Mélanie Venne

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'aller en appel d'offres et d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme à l'appel d'offres pour l'achat du sel traité pour la saison 2013-2014, pour une somme approximative de 25 000.00 \$;

De plus, autoriser l'achat d'environ 2000 tonnes d'abrasif au coût de 4.45 \$ la tonne chez André Prud'Homme.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-330-60-620-00.

Adoptée

Résolution no : 9461

AUTORISATION DE PAIEMENT – Services juridiques chemin Bienvenue

Il est proposé par Alain St-Amour

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement au montant de 7 609.88 \$, à Cain Lamarre Casgrain Wells, honoraires pour services professionnels dans le dossier du chemin Bienvenue.

Cette dépense est affectée au poste budgétaire 02-120-40-412-00. N'étant pas prévue au budget, un transfert de 4 000.00 \$ du poste 02-320-40-411-00 « Services scientifiques et génie » et de 3 610.00 \$ du poste budgétaire « Services professionnels chargé de projets » 02-621-40-410-01

Adoptée

URBANISME

Résolution no : 9462

AUTORISATION DE DÉPENSE – Formation « La gestion du changement, un monstre contrôlable »

Il est proposé par Mélanie Venne

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser Éric Paiement, inspecteur en bâtiment et environnement, à assister à la formation « La gestion du changement, un monstre contrôlable », qui se tiendra à Mont-Laurier, le 1^{er} octobre. De payer les frais d'inscription au coût de 260.00 \$ plus les taxes applicables et de payer les autres frais inhérents à cette formation sur présentation de pièces justificatives, le tout en conformité avec la Convention collective.

✚ Le véhicule de la municipalité sera utilisé pour ce déplacement.

Cette dépense sera affectée aux postes budgétaires 02-610-40-454-00 pour l'inscription et 02-610-30-310-00 pour les autres frais.

Adoptée

Résolution no : 9463

AUTORISATION DE DÉPENSE – Formation « Sujets chauds et grandes questions juridiques de l'heure »

Il est proposé par Micheline Bélec

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser Éric Paiement, inspecteur en bâtiment et environnement, à assister à la formation « Sujets chauds et grandes questions juridiques de l'heure », qui se tiendra à Mont-Tremblant, le 17 octobre. De payer les frais d'inscription au coût de 260.00 \$ plus les taxes applicables et de payer les autres frais inhérents à cette formation sur présentation de pièces justificatives, le tout en conformité avec la Convention collective.

✚ Le véhicule de la municipalité sera utilisé pour ce déplacement.

Cette dépense sera affectée aux postes budgétaires 02-610-40-454-00 pour l'inscription et 02-610-30-310-00 pour les autres frais.

Adoptée

Résolution no : 9464

AUTORISATION DE DÉPENSE – Formation « Partie 9 du Code de construction du Québec »

Il est proposé par Romuald Sauvé

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser Éric Paiement, inspecteur en bâtiment et environnement, à assister à la formation « Partie 9 du Code de construction du Québec », qui se tiendra à St-Jérôme, les 26, 27 et 28 novembre. De payer les frais d'inscription au coût de 660.00 \$ plus les taxes applicables et de payer les autres frais inhérents à cette formation sur présentation de pièces justificatives, le tout en conformité avec la Convention collective.

✚ Le véhicule de la municipalité sera utilisé pour ce déplacement.

Cette dépense sera affectée aux postes budgétaires 02-610-40-454-00 pour l'inscription et 02-610-30-310-00 pour les autres frais.

Adoptée

Résolution no : 9465

DÉROGATION MINEURE No.DRL130168 | 489 chemin du Lac-des-Cornes | Mat. 0775 76 3527

La demande consiste à régulariser un empiètement dans le but de vendre la propriété:

- Permettre de déroger au règlement 139, article 7.2.1 (Marges de recul latérale gauche) à 5.70 mètres au lieu de 7.00 mètres, donc autoriser un empiètement de 1.30 mètre.

ATTENDU QU' : Un permis de construction a été émis ne faisant pas mention des marges d'implantation minimums à respecter;

ATTENDU QUE : Le certificat de localisation fait mention d'un repère d'arpentage primitif à 3.37 mètres plus loin que la limite de propriété et que lors de la construction ce repère aurait pu servir de guide;

ATTENDU QU' : Au moment de la construction, le propriétaire n'avait ni l'obligation d'implanter ou de localiser le bâtiment par un arpenteur;

ATTENDU QUE : Le refus de cette demande entraînerait un préjudice sérieux au propriétaire puisque la démolition serait sa seule option;

ATTENDU QU' : *Aucun préjudice à l'environnement ne sera causé puisque le chalet respecte les normes en vigueur concernant la marge au lac;*

Recommandation du CCU : *Le CCU recommande au conseil municipal de Chute-Saint-Philippe d'accepter la dérogation mineure #DRL130168 tel que présenté, soit de déroger au règlement 139 articles 7.2.1 relatifs à la marge de recul latérale. Donc, autoriser un empiètement de 1.30 mètre sur la marge de recul latérale gauche de 7.00 mètres.*

Conditionnel :

- ✚ *À ce que la municipalité ne pourra être tenue responsable des dommages causés à la propriété ou tous préjudices causés en rapport à l'acceptation de ladite dérogation.*
- ✚ *Qu'advenant le cas où il y est une démolition partielle ou totale du bâtiment localisé par Denis Robidoux a-g, sur le plan n° minute 9770 causé volontairement ou non, la nouvelle construction devra se conformer aux normes d'implantation minimum en vigueur.*



TOUTE PERSONNE AYANT UN INTÉRÊT PEUT SE FAIRE ENTENDRE

✚ **Aucune intervention**

EN CONSÉQUENCE : *Il est proposé par Alain St-Amour
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la dérogation mineure numéro DRL130168 demandée pour la propriété située au 489, chemin du Lac-des-Cornes, telle que décrite ci-dessus.*

- ✚ *Il est attendu que les propriétaires renoncent à toutes réclamations ou poursuites pour dommages ou nuisances qui pourraient résulter de cette dérogation.*

Adoptée

Résolution no : 9466
MANDAT À LA MRC – Modification de zonage

*Il est proposé par Geneviève Brisebois
Et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater la MRC d'Antoine-Labelle pour une modification de zonage pour ajouter dans la zone 03 à classe d'usage commerces et services, la catégorie d'usage « Services publics à la personne ».*

Adoptée

Résolution no : 9467
HARMONISATION DES COUPES FORESTIÈRES COMMERCIALES

ATTENDU QU' : *Il y a de nombreuses coupes forestières commerciales sur le territoire de Chute-Saint-Philippe;*

ATTENDU QU' : *Il y a de nombreux questionnements citoyens et craintes citoyennes sur les effets écologiques et les paysages reliés à ces coupes forestières commerciales;*

ATTENDU QUE : *La municipalité de Chute-Saint-Philippe souhaite améliorer l'harmonisation des coupes forestières commerciales et les perceptions citoyennes par les voies de la transparence, l'information disponible et de la conscientisation;*

EN CONSÉQUENCE : *Il est proposé par Mélanie Venne
Et résolu à l'unanimité des membres présents de demander au ministère des ressources naturelles d'afficher de façon durable sur les lieux des coupes forestières commerciales à l'intérieur du territoire de Chute-Saint-Philippe et aux bords des routes municipales et provinciales, le type de coupe effectué, la date que la coupe a été effectuée et le nom du contractant qui a effectué la coupe.*

Adoptée

Résolution no : 9468

AUTORISATION DE DÉPENSE – Projet Énergie Verte Réseau Autonome Antoine-Labelle (ÉVRAAL)

Il est proposé par Églantine

N'obtenant pas l'unanimité car le projet n'est pas présenté assez clairement, manque d'information, un vote est demandé :

En faveur : Églantine Leclerc Vénuti
Mélania Venne
Alain St-Amour
Geneviève Brisebois

En défaveur : Micheline Bélec
Romuald Sauvé

EN CONSÉQUENCE : Il est résolu à la majorité des membres présents, d'autoriser une dépense de 5 000.00 \$ au CLDAL, pour la participation de la Municipalité au Projet Énergie Verte Réseau Autonome Antoine-Labelle (ÉVRAAL), en vue de créer une grappe industrielle dans le créneau des réseaux autonomes.

Cette dépense n'est pas prévue au budget, un transfert de l'excédent non affecté sera effectué au poste budgétaire 02-621-80-951-02

Adoptée

LOISIRS

Résolution no : 9469

AUTORISATION DE PAIEMENT – Subvention à l'Association des riverains du lac Rochon

Il est proposé par Romuald Sauvé

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement de la subvention au montant de 1 000,00 \$ à l'Association des riverains du lac Rochon.

Cette dépense sera affectée au poste budgétaire 02-701-90-970-00

Adoptée

Résolution no : 9470

APPEL D'OFFRES – Préparation, entretien et surveillance de la patinoire 2013-2014

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti

Et résolu à l'unanimité des membres présents, de demander des soumissions sous forme d'affichage dans les commerces locaux, pour la préparation, l'entretien et la surveillance de la patinoire, saison 2013-2014.

Adoptée

IMMOBILISATION

Résolution no : 9471

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – Fonds conjoncturel de développement

Il est proposé par Geneviève Brisebois

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser notre chargé de projets, Francois St-Amour à déposer une demande d'aide financière au Fonds conjoncturel de développement pour la construction d'un Parc multi-générationnel à Chute-Saint-Philippe et d'autoriser ce dernier à signer les documents à titre de responsable du dossier, pour et au nom de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe

Adoptée

Résolution no : 9472

AUTORISATION DE PAIEMENT – Terra Location inc. pour travaux d’asphaltage

ATTENDU QUE : Toutes les quittances ont été reçues pour les travaux d’asphaltage;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par Romuald Sauvé
Et résolu à l’unanimité des membres présents de verser la somme de 343 316.29 \$, à Terra Location inc. et de conserver la retenue de 10 %, soit un montant de 34 522.49 \$ selon les termes prévus au contrat d’adjudication.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 23-040-11-721.

Adoptée

Résolution no : 9473

RÉAMÉNAGEMENT BUDGÉTAIRE – Achat du véhicule TPI

Il est proposé par Micheline Bélec
Et résolu à l’unanimité des membres présents, d’autoriser le réaménagement d’un poste budgétaire présenté par la directrice générale afin d’être conforme au manuel de la présentation de l’information financière municipale proposé par le M.A.M.R.O.T.

		DT	CT
Achat véhicule	23-030-50-724	5 632.00 \$	
Remboursement Véhicule utilitaire	03-210-30-000-02		5 632.00 \$

Adoptée

Résolution no : 9474

AUTORISATION DE PAIEMENT – Rénovation du bureau au 21, montée des Chevreuils

ATTENDU QUE : La municipalité a octroyé le contrat pour la rénovation du bureau au 21, montée des Chevreuils, pour un montant total de 25 240.46 \$, incluant les taxes applicables;

ATTENDU QUE : Les travaux sont en partie terminés;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par Mélanie Venne
Et résolu à l’unanimité des membres présents, d’autoriser le paiement de 50 % de la facture totale à « Les Constructions Desmera inc. », soit un montant de 12 620.23 \$, incluant les taxes applicables.

Il est de plus résolu d’autoriser une dépense additionnelle de 175.00 \$ pour la réparation de joints et de 940.00 \$ pour la peinture des plafonds et autres retouches, ce montant fait partie du 20 % de contingence. Les taxes applicables sont ajoutées à ces montants.

Le montant manquant au poste budgétaire 23-020-30-722 à la fin des travaux sera transféré du poste budgétaire 59-131-13 Excédent affecté à l’hôtel de ville.

Adoptée

Résolution no : 9475

AUTORISATION DE PAIEMENT – Solmatech, surveillance des travaux d’asphaltage

ATTENDU QU’ : Un premier versement a été effectué au montant de 6 701.89 \$, en date du 30 juin 2013;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti
Et résolu à l’unanimité des membres présents de verser la somme de 1 723.48 \$ en versement final à Solmatech pour le contrôle qualitatif des matériaux lors des travaux d’asphaltage.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 23-040-11-721.

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, Ginette Ippersiel, directrice générale, certifie par la présente que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses autorisées aux présentes seront affectées lors du paiement de ces montants.

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENTS

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

Début : 19 h 31

Fin : 19 h 59

Personnes présentes : 15

LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé

Résolution no : 9476

FERMETURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

Il est proposé par Romuald Sauvé

Et résolu à l'unanimité de clore la séance

Adoptée

Il est 20 h 01

Normand St-Amour, maire

Ginette Ippersiel, directrice générale

 *Copie conforme au procès-verbal inscrit aux livres des délibérations de la municipalité de Chute-Saint-Philippe, adopté à la séance du 1^{er} octobre 2013 par la résolution # 9478*